



CONSIGNES POUR ESPACES D'ATTENTE SECURISÉS

Article CO 57

SI VOUS POUVEZ ÉVACUER PAR VOUS-MÊME

Vous ne devez en aucun cas rester dans l'espace d'attente sécurisé.

Vous devez impérativement évacuer le bâtiment.

Si une personne non valide est dans l'espace d'attente, vous devez signaler sa présence aux services de secours.

Si vous le pouvez, aidez-la à évacuer.

SI VOUS NE POUVEZ PAS ÉVACUER PAR VOUS-MÊME

Gardez votre sang-froid.



Manifestez votre présence par les moyens mis à votre disposition (téléphone, alarme...).



Dirigez-vous vers l'espace sécurisé et ne le quittez pas.

Attendez les services de secours.

Rappelez aux personnes valides de signaler votre présence aux services de secours.

Si elle le peuvent, demandez-leur de vous aider à évacuer.